

# Urbanisme opérationnel



Pôle Entreprises

## FORMATION DES ÉLUS COMMUNAUX

Dans un contexte de renouvellement des équipes municipales, l'ICES propose cette formation notamment aux maires et adjoints en charge de l'urbanisme, ainsi qu'aux conseillers municipaux et agents des collectivités territoriales.

Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de sa mission d'élu permet une meilleure gestion et une meilleure appréhension de sa responsabilité.

# 500 000

Élus locaux

*« L'urbanisme touche au plus près le quotidien des administrés. Il constitue un enjeu déterminant pour les maires et présidents d'intercommunalité »*

*Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité*

## Objectifs

Cette formation a pour objectif de transmettre les bases essentielles en droit de l'urbanisme dans une optique de pratique opérationnelle quotidienne.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- maîtriser les fondamentaux des règles d'urbanisme,
- appréhender les relations avec les pétitionnaires, les promoteurs et les services de l'État,
- organiser l'animation de la commission d'urbanisme et les relations avec les agents,
- identifier les risques de contentieux.

La formation est organisée de façon à laisser place à l'interactivité pour répondre aux interrogations des stagiaires.

## Contact

### Formation professionnelle continue

Guillaume André (gandre@ices.fr)

### Département Droit / Économie / Gestion

Yannick David, directeur

### Coordonnateur de la formation

Geoffroy de Baynast, avocat spécialiste en droit public, chargé d'enseignement à l'ICES, ancien adjoint au maire en charge de l'urbanisme

### Conditions d'admission

Formation réservée aux élus et aux agents territoriaux

Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif.

Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

[ices.fr/entreprises](http://ices.fr/entreprises)

# Programme

14 HEURES DE FORMATION

<p><b>Droit de l'urbanisme : fondamentaux indispensables à la pratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La répartition des compétences</li> <li>Les documents d'urbanisme</li> <li>Les différentes autorisations d'occupation du sol</li> <li>Les prescriptions d'intérêt général</li> </ul>	<p>½ journée</p>
<p><b>Urbanisme : contentieux et responsabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le contentieux subi par la collectivité</li> <li>Déféré préfectoral</li> <li>Recours</li> <li>Le contentieux engagé par la collectivité</li> <li>Astreintes et mises en demeure</li> <li>Contentieux pénal (constructions et travaux non autorisés)</li> <li>Contentieux civil</li> <li>La responsabilité du maire et des élus</li> </ul>	<p>½ journée</p>
<p><b>Urbanisme : pratique quotidienne et opérationnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'organisation du travail au sein de la mairie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Articulation des relations élus/agents</li> <li>Animation de la commission urbanisme</li> <li>Répartition des tâches</li> </ul> </li> <li><b>Les relations avec les pétitionnaires et professionnels de la construction</b></li> <li><b>Les relations avec les services de l'État</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations préalables</li> <li>Architecte des Bâtiments de France</li> <li>Contrôle de légalité</li> </ul> </li> <li><b>Les relations avec les riverains</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de concertation</li> <li>Les enquêtes publiques</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 journée</p>

*L'ICES est agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser des formations auprès des élus locaux.*

## Planning

2 vendredis, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, à l'ICES.

Date de la prochaine session sur : [ices.fr/entreprises](https://ices.fr/entreprises)